



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D_2023_01_12

SEANCE DU jeudi 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, à 20 heures 00

Nombre de Conseillers

- En exercice 6
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 1
- Exclus 0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
 - BALDINI Murielle
 - CORSO Scylia
 - BARRIERE Joël
 - GUILLEMETTE Thierry
 - MIRONNEAU Nathalie
- Absente non excusée

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation : 20/01/2023

Date d'affichage : 20/01/2023

Objet: Revalorisation de la redevance pour emplacement stationnement Taxi et modification des modalités de règlement .

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider la revalorisation actée lors de la séance du 06 Décembre 2021 Délibération n° D_2021_12_03.

Monsieur le Maire rappelle en ses termes :

La redevance annuelle d'un montant de 1201 ,68 €uros avait été fixée par délibération n° D_2021_12_03 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Considérant l'évolution de l'indice des prix à la consommation :

- Valeur de l'indice au 1^{er} Janvier 2021 107.05 soit une revalorisation de + 89€47
- Valeur de l'indice au 1^{er} Décembre 2022 118.96 soit une revalorisation de + 133€70

Il est décidé d'appliquer la totalité de cette variation de +133€70 et de fixer la redevance à compter du 1^{er} janvier 2023 à 1335€38 .

AR Prefecture

006-210601076-20230126-D_2023_01_12-DE
Reçu le 10/02/2023

Le montant de loyer sera payable par trimestre à partir du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à L'UNANIMITE .

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

ARGENTI Alexis , Le Maire



AR Prefecture

006-210601076-20230126-D_2023_01_12-DE
Reçu le 10/02/2023